



**APPROUVÉ  
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
PLAGE DU LAC BATAILLE  
LE 21 JUILLET 1996 À 10h00**

---

La présidente déclare la réunion ouverte à 10h05.

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Proposé par :** Jacques Lavasseur

**Appuyée par :** Annette Moisan

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUILLET 1995**

**Proposé par :** Simon Veilleux

**Appuyé par :** Tom Hayes

**UNANIMOUSLY CARRIED**

**3.0 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE ET DU TRÉSORIER**

**3.1 Rapport de la présidente**

France Joncas avise les réunis que :

- Le Conseil d'administration (CA) s'est prévalu des services de FAPEL afin d'étudier le vieillissement des lacs Bataille et Rhéaume. Un aperçu des résultats vous sera présenté par David Kerluke.
- Le maire Durand sera à la réunion à 11h30.
- Cinq municipalités ce sont regroupées afin de former un corps de police régional. Le nouveau chef a été embauché et les municipalités s'affairent maintenant à l'embauché de 19 agents à plein temps. Le quartier général, présentement sous construction, est situé sur la promenade Edelweiss (à l'embranchement à La Pêche).

Les autres items sont les suivants.

**3.1.1 Étude FAPEL**

David Kerluke accepte l'offre de la présidente et donne un bref compte rendu sur le rapport FAPEL. M. Kerluke confirme que la qualité s'est détériorée depuis les deux dernières décennies selon les symptômes observés : croissance d'algues, vase au fond du lac ainsi que de nouvelles et différentes sortes de mauvaises herbes dans les lacs. Suite aux inquiétudes formulées par le Ministère de l'environnement du Québec, le CA a décidé de se prévaloir des services de FAPEL, un organisme qui a l'expérience en évaluation de la qualité de l'eau dans les lacs et aussi hautement recommandé par le gouvernement provincial. M. Kerluke indique que FAPEL a terminé deux tiers de son étude et qu'il recherche principalement des signes de sur chargement de nourissants qui ne sont pas nécessairement attribuable à des systèmes septiques défectueux.

M. Kerluke souligne que le processus de vieillissement d'un lac est naturel et irrévocable. En bout de piste le lac mourra mais ceci peut prendre quelques milles ans. Deux genres de sur chargement de nourrissants accélèrent le processus : l'azote et le phosphate. Ces nourrissants fertilisent les algues et comme les algues meurent elles glissent vers le fond du lac et utilisent de l'oxygène pour se décomposer. Ce besoin d'oxygène épuise l'oxygène dans le lac et conduit un vieillissement accélérer du lac.

Les indications premières de FAPEL sont que le vieillissement des deux lacs a été accéléré mais peut être contrôlé par trois mesures principales :

- (i) la re-végétation des rives;
- (ii) contrôler les vasses d'écoulement qui peuvent contribuer à l'échappement de matériaux dans les lacs;
- (iii) contrôler les nouveaux développements.

Le rapport de FAPEL, ainsi que ses recommandations, seront disponibles aux membres à un certain coût.

Une question concernant la valeur de l'ensemencement du lac et si le dragage du lac pourrait être bénéfique. M. Kerluke indique que FAPEL ferait ses recommandations vis à vis l'ensemencement et que les coûts de dragage seraient exorbitants. De plus, c'est l'oxygénation du lac qui est requise et le dragage d'accomplirait pas cette tâche. Un membre de la réunion a fait la remarque les bateaux à moteur contribuent à l'oxygénation et de cette façon étaient utiles.

### **3.1.2 La coupe à blanc**

France Joncas avise les réunis que la Municipalité a tenté d'amender la loi provinciale qui interdit la coupe à blanc à l'intérieur d'une zone de 100 mètres d'un cours d'eau. Suite à une réaction rapide et vigoureuse la Municipalité a formé un comité de dix citoyens qui fera des recommandations. Le comité propose que la zone restrictive soit réduite de 100 mètres à 30 mètres. La proposition veut aussi que toute personne qui coupe moins de 100 cordes par année 'aient pas besoin d'un plan d'aménagement forestier qui est maintenant obligatoire. Une consultation publique est prévue pour le 6 août à 20h00 à l'Hôtel de Ville.

### **3.1.3 Recyclage**

France Joncas nous avise que le programme de recyclage est un succès absolu et que les collectes de cet été on dépassés les prévisions. Elle indique, par contre, qu'une injection de 25 000 \$ additionnels est requise.

On demande pourquoi il n'est pas nécessaire de séparer nos articles de recyclage. Mme Joncas répond que le programme a comme but secondaire de créer des emplois significatifs pour les jeunes et les démunis.

## **3.2 Rapport du Trésorier**

David Hodgkin explique le rapport aux réunis. On fait le commentaire qu'on ne peut continuer à fonctionner de façon déficitaire. On pose les questions suivantes :

Serait-il possible de demander à la Municipalité de faire la collecte des cotisations pour notre Association? France Joncas répond que ce serait difficile et que la Municipalité exigerait probablement des frais pour ce service.

Qui décide de l'ensemencement des lacs, et ne serait-il pas préférable d'ensemencer à intervalles moins fréquents? M. Hodgkin inique que le CA décide et qu'il s'est informé auprès de FAPEL en ce qui est de la fréquence et du type de poisson à ensemer.

#### **4.0 SOCIÉTAIRES / ADHÉSION**

On exprime une certaine inquiétude au niveau des cotisations payées à date, et la nécessité de trouver des moyens de rappel aux propriétaires de chalets et de lots sur l'importance de notre Association. On suggère une campagne téléphonique et demande aux participants intéressés à donner leur nom à David Hodgkin immédiatement après la réunion.

#### **5.0 LIGNE DE CONDUITE POUR LES BATEAUX**

France Joncas avise l'assemblée que suite au vote sur ce sujet à la dernière Assemblée générale annuelle le CA a reçu une pétition de « Safe Boaters Group ». L'exécutif croit que la question de la pétition doit être abordée et s'informe à la province concernant les prochaines étapes. Québec avise que des amendements peuvent être apportés à la proposition par la Municipalité. Mme Joncas trace les faits saillants :

- Le processus démarré par l'Association est légal.
- L'exécutif croit que des modifications peuvent être apportées en vue de la pétition reçue.
- Une limite de vitesse à deux niveaux sera impossible à faire implanter.
- La Municipalité a refusé d'acheminer le dossier en raison de contraintes financières reliées aux difficultés à faire respecter les règlements au lac MacGregor.
- La Municipalité s'est informée de la position du « Safe Boaters Group » et on les avise que le groupe est d'accord avec les modifications apportées par le CA.
- La province est en cours de réviser la réglementation des bateaux et par conséquent la Municipalité sera obligée de faire respecter ces règlements.
- L'exécutif a formé un Comité de sécurité, composé de deux propriétaires / opérateurs de bateaux, de deux autres villégiateurs que ne le sont pas et le comité sera présidé par Simon Veilleux. Le comité a l'intention d'afficher les limites de vitesse à des points stratégiques sur les lacs Bataille et Rhéaume.

On mentionne que les skieurs auront de la difficulté à revenir au rivage de façon perpendiculaire. M. Veilleux nous avise que le comité s'est penché sur ce problème et demande que les skieurs respectent, autant que possible, les zones de protections et que le gros bon sens doit prévaloir dans chaque cas.

Une autre question souligne que l'Association a choisi une zone de protection de 60 mètres pendant que la brochure de la Garde Côtière prône une zone de 30 mètres. Mme Joncas dit que FAPEL recommanderait une zone de 100 mètres mais qu'une zone de 60 mètres et tout à fait acceptable; une zone de 30 mètres est considérée le minimum.

On suggère des façons d'établir une étiquette pour le pour les opérateurs de bateaux ainsi qu'un réduction du bruit après 18h00. Tous sont d'accord à dire que la courtoisie et des contraintes personnelles s'imposent. Les villégiateurs doivent avertir leurs visiteurs/locataires qu'il est essentiel de respecter les autres qui partagent nos lacs.

**Proposé par :** André Fortier

**Appuyé par :** Tom Hayes

QUE la zone de protection s'étendant jusqu'à **60 mètres** du rivage toutes embarcations motorisées soient limités à un maximum de **10 km/hre**. Les skieurs qui prennent leur élan sur une trajectoire perpendiculaire au rivage qui conduit directement à une zone de 10 à 60 km/hre sont exempts.

QU'au-delà du 60 mètres du rivage la vitesse maximum soit **60 km/hre**.

LORSQUE les skieurs reviennent d'une randonnée, qu'ils respectent le mieux possible la zone de protection de 60 mètres.

QUE l'on fasse preuve de bon jugement lorsqu'on doit empiéter sur les zones de protections de 60 mètres en s'engageant dans les passages étroits de zones de 60 km/hre.

**ADOPTÉ**

De plus, le Comité de sécurité recommande de l'installation de six panneaux indiquant « 10 km/h MAXIMUM » aux endroits indiqués sur la carte ci-jointe, et de voir à ce que les lignes de conduites soient distribués à tous et que chaque années un rappel à tous les propriétaires soit fait.

## **6.0 RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE À L'EXÉCUTIF**

France Joncas demande les réunis s'il y des items qu'ils souhaitent que le CA poursuivent. Les membres indique qu'ils trouvent que l'exécutif a été très diligent èà leur égard. Aucune recommandation n'est présentée.

## **7.0 AUTRES**

### **7.1 Appréciation**

France Jonas exprime son appréciation et sa reconnaissance au nom de l'Association et des membres a la présidente sortante, Odette Surch, pour son travail infatigable et sa judicieuse perspicacité. Les réunis expriment une chaleureuse reconnaissance pour son importante contribution.

## 7.2 Routes

On soulève des questions concernant la couleur des affiches routières et la signification qu'elle a à savoir si c'est une route municipale ou non. A noter : si l'enseigne est bleu c'est une route privée; si il est vert c'est une route municipale. Le Maire Durant, qui est présent, affirme qu'il y a une désignation selon la couleur, mais qu'il n'était pas au courant qu'il y est eu un changement de responsabilité du municipal au privé ou une section de route autour de lac Bataille. Il fera le suivi en trois semaines.

## 8.0 ÉLECTIONS

France Joncas nous fait part que quelques poste de représentant de lac sont vacant pour les lacs Bataille, Barnes, Chevreuil et Rhéaume. Le poste de Secrétaire est aussi vacant.

**Proposée par :** Odette Surch  
**Appuyée par :** Irma Bigras

QUE Dawn Lucas représente le lac Bataille.

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** David Hodgkin  
**Appuyée par :** Irma Bigras

QUE Simon Veilleux représente le lac Rhéaume.

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Simon Veilleux  
**Appuyé par :** Neville Miller

QUE Laurent Roy représente le lac Rhéaume.

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Laurent Roy  
**Appuyé par :** Hayes

QUE Paul Stringer représente le lac Barnes.

**ADOPTÉ**

**Proposée par :** France Joncas  
**Appuyée par :** Odette Surch

QUE David Rideout représente le lac Louise.

**ADOPTÉ**

**Proposée par :** Irma Bigras  
**Appuyée par :** Anne Moisan

QUE Camille Brisson représente le lac Maskinongé.

**ADOPTÉ**

**Proposée par :** France Joncas  
**Appuyé par :** Camille Brisson

QUE Irma Bigras représente le lac Bataille.

**ADOPTÉ**

Suite aux élections les réunis expriment leur reconnaissance au Conseil d'administration pour son dévouement et son travail.

L'ordre de jour étant épuisé l'assemblée est levée à 12h15.

David Rideout  
Secrétaire du Conseil d'administration



## Association Perkins-sur-le-Lac

Réglementation acceptée visant  
toutes les embarcations motorisées

Accepted Regulation for all Motorized  
Water Craft

1001-04

